



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 octobre 2016 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.

**Dossier # : 1160512026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2017, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1160512026. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 34 952 500 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 25 700 900 \$, de revenus de taxation locale de 6 923 600 \$, d'un budget de revenus locaux de 1 828 000 \$ et d'une affectation de surplus de 500 000 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-27 10:04**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160512026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 7 octobre 2016 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2017 et au 30 novembre 2016 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2017 des arrondissements lui seront fournis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE16 1241 en date du 3 août 2016 (1163843004) - De fixer les dates limites au plus tard le 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, et au 7 octobre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur budgets de fonctionnement 2017.

DESCRIPTION

Le budget de 2017 a été établi sur la base de la poursuite de la réforme du financement des arrondissements amorcée en 2013 par l'administration municipale. Nous avons donc poursuivi l'élaboration du budget 2017 dans la même veine et les principes directeurs de la réforme visant à soutenir les éléments suivants ont été maintenus; services de qualité aux citoyens, vision globale de la Ville, stabilité et prévisibilité du financement, équité, imputabilité et autonomie des arrondissements. Également, le budget de 2017 est marqué de transferts de responsabilités de part et d'autre.

Pour faire suite à cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 34 952 500 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 25 700 900 \$, d'une taxation locale de 6 923 600 \$, de revenus de tarification locale de 1 828 000 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 500 000 \$.

Les transferts centraux pour 2017 ont été réduits de 6 382 800 \$ pour s'établir à 25 700 900 \$. Cette diminution nette s'explique notamment par le regroupement des contrats de déneigement de tous les arrondissements au service corporatif de la concertation des arrondissements. Pour l'arrondissement de Saint-Léonard, ce transfert équivaut à une somme de 3 687 600 \$. Également, le regroupement des activités relié à nos ateliers

mécaniques au service corporatif du matériel roulant et des ateliers entraîne un transfert de budget de 2 380 800 \$. D'autre part, les bonnes performances de notre équipe d'aqueduc et d'égout local ont permis d'obtenir une somme supplémentaire de 345 000 \$ du Service de l'eau afin de réaliser leurs projets de 2017. Enfin, d'autres ajustements relatifs à l'indexation de l'enveloppe de base, à la poursuite de la mise en oeuvre de la réforme du financement des arrondissements et également l'anticipation d'économies liées aux charges sociales complètent un ajustement net à la baisse de 659 400 \$. En tenant compte de la hausse des coûts récurrents de la masse salariale et des ententes contractuelles, un effort de rationalisation a donc dû être appliqué afin d'atteindre les objectifs budgétaires.

Sur le plan de la taxation locale, en attente du rôle définitif, nous estimons qu'il n'y aura que peu d'impact sur le compte de taxe global bien que les recettes de cette dernière passeront de 6 695 000 \$ à 6 923 600 \$. En effet, la croissance moins rapide du rôle foncier de l'arrondissement relativement à la moyenne de la ville de Montréal permettra de bénéficier d'effets fiscaux nous permettant de compenser en partie la hausse des coûts prévus en 2017.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2017 ont été revues à la hausse pour un montant de 61 000 \$, passant de 1 767 000 \$ à 1 828 000 \$. Cette légère augmentation provient notamment de revenus additionnels liés à la modification de certains règlements d'urbanismes.

Finalement, sur le plan de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2017 sera de 248,1 années-personnes (A/P), soit une diminution de 13,0 années-personnes (A/P) comparativement au budget de 2016. Cette diminution de structure s'explique en majeure partie par le transfert de 14,0 années-personnes (A/P) au Service corporatif du matériel roulant et des ateliers. L'ajout d'un poste temporaire au niveau de la propreté dans les parcs ainsi que l'ajout d'un poste temporaire en inspectorat permettront une amélioration dans ces deux sphères d'activités. Enfin, la création d'une nouvelle équipe dédiée au colmatage des nids de poule équivaut à 1,8 année-personne (A/P) et la réduction d'autres postes équivalant à 2,8 années-personnes (A/P) vient compléter le tableau.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le service des finances de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 27 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs